



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de février à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 26 janvier 2023, s'est rassemblé au Foyer Culturel à Lamorlaye sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

Étaient présents : Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Françoise COCUELLE, François DESHAYES, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE*, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOZI, Laurent AGOSTINI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Était absent remplacé par un suppléant : Éric AGUETTANT par Roger POTIN VESPERAS.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Frédéric SERVELLE, Caroline GODARD à Françoise COCUELLE, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Sophie DESCAMPS à Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Jean EPALLE à Daniel DRAY, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Nicolas MOULA.

Était absent/excuse : - Christine COCHINARD

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

**Présents ou remplacés
par un suppléant :** 30

Pouvoirs : 10

Votants : 40

Quorum fixé à : 21

*Jean-Claude LAFFITTE présent pour les votes des points 5 à 9 de l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * *

DEL 2023/01 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 14 décembre 2022.

* * *

DEL 2023/02 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA CCAC AU SITRARIVE

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de Lydia TAUZY et de Paul AUDIBERT (COYE-LA-FORÊT) en qualité de représentants titulaire et suppléant au sein du comité syndical du SITRARIVE.

* * *

DEL 2023/03 PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE COOPERATION ENTRE LA CCAC ET LES COMMUNES DE CHANTILLY ET LAMORLAYE POUR LA GESTION TRANSITOIRE DES RESEAUX DE TRANSPORT

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de coopération entre la CCAC et la commune de Chantilly relative au financement provisoire du réseau de transport urbain « DUC », et **autorisé** sa signature par le Président,

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de coopération entre la CCAC et la commune de Lamorlaye relative au financement provisoire du réseau de transport urbain « La Navette » et du transport des collégiens, et **autorisé** sa signature par le Président.

* * *

DEL 2023/04 PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA CCAC ET LE PARC NATUREL REGIONAL « OISE PAYS DE FRANCE » RELATIVE A LA DEMATERIALISATION DES ACTES D'URBANISME

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention avec le PNR « Oise-Pays de France » pour la mise en place d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme.

* * *

DEL 2023/05 EFFACEMENT DE DETTE DANS LE CARDE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU SUD DE L'OISE (RPSO) 2022

Approuvé, à l'unanimité, l'effacement de la dette d'un montant de 1 260€ de la société AMC, induisant la réduction d'autant du montant du titre de recette initial émis par la CCAC auprès de « Solutions Evènements ».

* * *

DEL 2023/06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 AU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (12 votes contre : Anne LEFEBVRE, Xavier BOULLET [pouvoir à Sylvie MASSOT], Patrice MARCHAND [pouvoir à Thomas IRAÇABAL], Sylvie MASSOT, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES [pouvoir à Jean-Claude LAFFITTE], Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Leslie PICARD), le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

* * *

DEL 2023/07 AFFECTATION ANTICIPÉE DU RESULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL

Approuvé, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2021 et son affectation au budget principal 2023 comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 7 090 066,68 €
- Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 47 922,55 €.

* * *

DEL 2023/08 VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Fixé, à la majorité des suffrages exprimés (11 votes contre : Xavier BOULLET [pouvoir à Sylvie MASSOT], Patrice MARCHAND [pouvoir à Thomas IRAÇABAL], Sylvie MASSOT, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES [pouvoir à Jean-Claude LAFFITTE], Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Leslie PICARD et 1 abstention : Anne LEFEBVRE), comme suit, le taux des impôts directs locaux et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2023 :

- 3.28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 6.46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 4,94 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 5,23 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

* * *

DEL 2023/09 BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Approuvé, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget annexe SPEDM de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

* * *

DEL 2023/10 AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Approuvé, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2022 et son affectation au budget principal 2023 comme suit :

- Ligne 002 (dépense), résultat de fonctionnement reporté : 153 446,24 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 398 062,87 €

* * *

DEL 2023/11 AJUSTEMENT N°4 DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Approuvé, à l'unanimité, la grille tarifaire de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM), pour une application à compter de l'entrée en vigueur de la délibération correspondante.

* * *

DEL 2023/12 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES SPECIFIQUES D'ELIMINATION DES DECHETS PRODUITS PAR LES PROFESSIONNELS

Approuvé, à l'unanimité, les tarifs pour les « services spécifiques d'élimination des déchets produits par les professionnels » pour les années 2021 et 2022, applicables pour tout service rendu.

* * *

DEL 2023/13 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : EFFACEMENT DE DETTES

Entériné, à l'unanimité, la décision de la commission de surendettement de la Banque de France imposant l'effacement de la dette d'un redevable à Plailly,

Inscrit, à l'unanimité, au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes »,

* * *

La séance est levée à 23H.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 8 février 2023.



Le Président,

François DESHAYES